



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba (hybride), 17–19 mars 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale
en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Évolution récente de la situation économique et sociale **en Afrique**

1. Après le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la maladie à coronavirus (COVID-19) est la deuxième maladie infectieuse la plus mortelle qui touche le monde depuis le début du XXI^e siècle. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative considérable sur l'économie mondiale, perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, exacerbé la volatilité des marchés financiers mondiaux et modifié le paysage des communications et des affaires. Elle continue d'avoir de graves répercussions sur l'emploi, les investissements, les dépenses de santé et le recouvrement des recettes. Elle peut également rendre les dettes insoutenables, engendrer des pressions inflationnistes par la pénurie de l'offre et aboutir à des chocs de demande résultant de la baisse des prix du pétrole, des recettes touristiques et des envois de fonds des travailleurs migrants.

I. Résultats économiques

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel reste modérée **malgré la reprise qui s'est produite au second semestre de 2020**

2. L'économie mondiale a connu une reprise plus forte que prévu au troisième trimestre de 2020, malgré l'incidence négative continue de la pandémie. Le Fonds monétaire international (FMI) a révisé à la hausse ses prévisions de croissance du PIB mondial, passant de -4,9 % en juin 2020 à -4,4 % en octobre 2020¹. Le lancement annoncé de plusieurs vaccins contre le COVID-19 a renforcé l'espoir de voir l'économie mondiale reprendre bientôt et la crise du COVID-19 toucher à sa fin.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 février 2021).

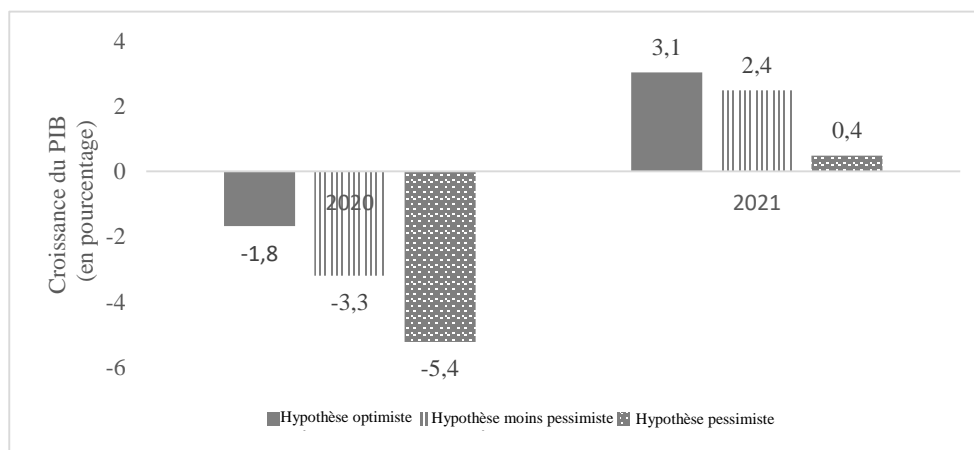
** E/ECA/COE/39/1.

¹ Fonds monétaire international (FMI), « Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale : Une crise sans précédent, une reprise incertaine » (Washington, D.C., juin 2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/06/24/WEOUpdateJune2020> ; FMI, « Perspectives de l'économie mondiale : Une ascension longue et difficile », (Washington, D.C., octobre 2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/09/30/world-economic-outlook-october-2020>.



3. Malgré cet espoir, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime toujours que le PIB de l'Afrique s'est contracté de 1,8 % à 5,4 % en 2020 (voir figure 1), en raison des risques de dégradation liés à la deuxième vague d'infections, en particulier dans les économies développées, à la baisse des prix des matières premières et aux contraintes locales importantes telles que les risques budgétaires et les conflits en cours. Les gouvernements étant actuellement mis à rude épreuve tant sur le plan des recettes que sur celui des dépenses, les économies africaines en situation de surendettement sont beaucoup plus nombreuses. En outre, le nombre de conflits a augmenté d'environ 90 % au quatrième trimestre de 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019, ce qui a davantage perturbé l'activité économique².

Figure I

Croissance du PIB en Afrique (2020–2021)

Source : Estimations de la CEA, 2020.

4. Malgré l'amélioration progressive de la croissance en Afrique au cours du quatrième trimestre de 2020, due à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie et à la mise en place de mesures de relance, les contractions consécutives du PIB qui s'étaient produites au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020 ont plongé le continent dans la récession. Les perspectives de 2021 sont positives en raison de l'amélioration de l'activité économique enregistrée au quatrième trimestre de 2020, de la hausse des dépenses de vacances et de voyage et de l'optimisme que suscite la mise au point de plusieurs vaccins efficaces contre le COVID-19.

5. Le PIB de l'Afrique centrale a continué à se contracter en raison de la faiblesse des prix des matières premières et des effets persistants de la pandémie. Alors que le PIB du Cameroun a rebondi au quatrième trimestre de 2020, principalement grâce à l'assouplissement partiel des restrictions liées à la pandémie, celui de la Guinée équatoriale a continué à se contracter en raison de la baisse des prix du pétrole et de l'atonie de la demande. Les résultats économiques médiocres que ce dernier pays enregistrait avant même le début de la pandémie de COVID-19, sa mauvaise situation budgétaire et la faiblesse de sa position extérieure sont venus aggraver l'incidence négative de la pandémie sur la croissance de son PIB. Au Gabon, après un fort recul de l'activité économique au premier semestre de l'année, la croissance du PIB s'est progressivement redressée à la suite de l'assouplissement des restrictions liées au COVID-19. Toutefois, le rebond a été lent en raison de la faiblesse des prix des matières premières et de la demande mondiale. En outre, on ne peut exclure le risque de voir une deuxième vague causée par l'assouplissement des mesures d'endiguement venir dégrader la situation.

² Données sur les conflits (en anglais) consultées le 3 décembre 2020 à l'adresse suivante : <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>.

6. En Afrique de l'Est, la croissance s'est progressivement redressée grâce à la reprise de l'activité économique vers le début du quatrième trimestre de 2020 et à l'assouplissement des restrictions liées au COVID-19. Après sa contraction au deuxième trimestre de 2020, la croissance du PIB du Kenya a rebondi grâce à la forte croissance de l'agriculture, des technologies de l'information et des communications et des ressources financières, ainsi qu'au redressement de la production manufacturière et des exportations. De même, le PIB de la République-Unie de Tanzanie a augmenté au quatrième trimestre de 2020 malgré la persistance des mauvais résultats du secteur touristique du pays. Ce redressement résultait de la hausse des exportations, en particulier d'or, et de l'amélioration du moral des entreprises après les élections organisées dans le pays. Néanmoins, le rebond enregistré dans la sous-région pourrait être miné par le conflit né récemment en Éthiopie, qui semble avoir entravé l'activité économique tant dans le pays que dans les économies voisines, notamment en Érythrée et à Djibouti.

7. En Afrique du Nord, la croissance du PIB a également rebondi progressivement grâce au relâchement des restrictions liées au COVID-19 et à la hausse de l'activité économique dans la plupart des pays de la sous-région. L'activité économique a lentement repris après une forte contraction enregistrée au premier semestre de l'année en Algérie, qui s'explique principalement par la baisse de la production et des prix du pétrole et la faiblesse de la demande mondiale, et au Maroc, où l'économie a été mise à mal par la réduction des exportations, la perturbation des chaînes de valeur mondiales et une forte décélération du secteur touristique.

8. En Afrique de l'Ouest, la croissance du PIB s'est aussi légèrement accélérée à la suite de l'amélioration progressive des activités économiques au Nigéria et au Ghana. Au Burkina Faso, le COVID-19 a eu de graves répercussions sur l'économie au cours du premier semestre de 2020, mais celle-ci a lentement rebondi au cours du second semestre après l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie. Les confinements, les fermetures de frontières, la réduction des exportations et le report des projets d'investissement publics ont tous eu des répercussions sur les revenus des ménages et miné la confiance des entreprises, ce qui a fait baisser la demande intérieure et freiné la croissance au Niger. L'économie malienne a eu du mal à se remettre des effets de la pandémie et de l'instabilité politique : le secteur des services a été particulièrement touché, ce qui a réduit à néant les améliorations enregistrées dans le secteur industriel, notamment dans la production d'or.

9. Le PIB de l'Afrique australe s'est contracté en raison de la médiocrité des résultats de l'Angola, du Mozambique et de la Zambie, tandis que l'économie sud-africaine s'est progressivement améliorée, notamment au troisième trimestre de 2020, grâce à l'assouplissement des restrictions liées au confinement. La faiblesse des prix du pétrole a eu une incidence considérable sur les résultats économiques de l'Angola et ses finances publiques, tandis que la Zambie a manqué à ses obligations en matière de service de la dette en novembre 2020. Malgré la présence d'indices portant à croire que l'activité économique s'est accrue en Zambie à la suite de l'assouplissement des restrictions liées au COVID-19, la croissance du PIB du pays ne devrait pas s'accélérer au quatrième trimestre de 2020, en raison de l'étroitesse de sa marge de manœuvre budgétaire, des incertitudes entourant l'accès aux financements extérieurs et des difficultés de restructuration de la dette. Au Botswana, l'activité économique a continué à s'améliorer au quatrième trimestre de 2020 grâce à l'assouplissement des restrictions liées au COVID-19 et aux mesures adoptées par le Gouvernement pour atténuer les effets négatifs de la pandémie, notamment sa politique monétaire accommodante et ses mesures de relance budgétaire.

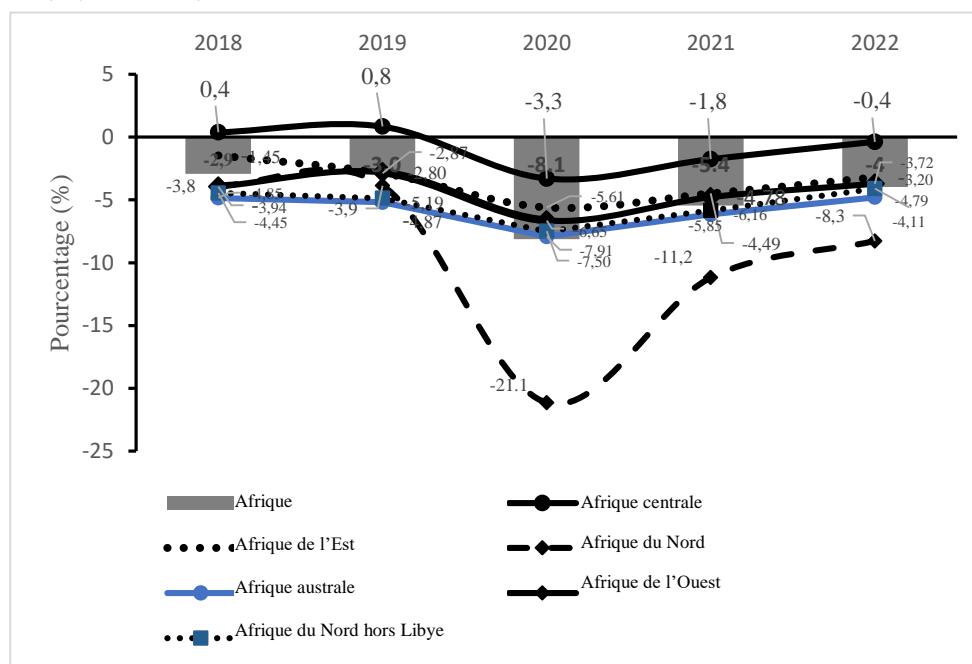
Les déficits budgétaires se sont creusés en raison de l'augmentation des dépenses publiques pour endiguer la propagation du COVID-19

10. La pandémie en cours continue d'anéantir les fruits de l'assainissement des finances publiques enregistrés en 2018 et 2019 dans de nombreux pays africains. En octobre 2020, le FMI a estimé qu'en Afrique, les déficits budgétaires étaient passés en moyenne de 3,0 % du PIB en 2019 à 8,1 % du PIB en 2020 en raison de l'augmentation des dépenses publiques visant à freiner la propagation du virus, des dépenses de santé et des dépenses consacrées aux plans de relance économique destinés à soutenir les ménages et les entreprises vulnérables. À l'inverse, les recettes publiques ont diminué dans de nombreux pays en raison, au moins en partie, des mesures rigoureuses imposées pour lutter contre la propagation du COVID-19 et des exonérations et exemptions fiscales adoptées par de nombreux gouvernements pour soutenir les entreprises.

11. Les pays dont l'économie est fortement tributaire des secteurs du tourisme et de l'hôtellerie, notamment l'Afrique du Sud, l'Algérie, Cabo-Verde, l'Égypte, Madagascar, le Maroc, le Nigéria et le Togo, ont particulièrement subi les contrecoups de la pandémie. En outre, la chute de la demande mondiale de pétrole et la forte baisse des prix du pétrole qui en a résulté ont aggravé les déficits budgétaires des pays producteurs de pétrole, dont l'Algérie, l'Angola, l'Égypte, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Libye et le Nigéria, limitant ainsi la marge de manœuvre budgétaire de ces pays. Cela a conduit à une expansion des déficits budgétaires et poussé de nombreux pays à modifier leurs budgets nationaux pour 2020.

12. Comme l'illustre la figure II, la sous-région de l'Afrique du Nord, y compris la Libye, a enregistré le plus grand déficit budgétaire en Afrique en 2020, chiffré à -21,13 % du PIB. Si l'on exclut la Libye, le déficit budgétaire de cette sous-région tombe à -7,5 % et l'Afrique australe devient la sous-région du continent ayant enregistré le déficit budgétaire le plus important, celui-ci étant chiffré à -7,9 %. L'Afrique centrale a enregistré le déficit budgétaire le plus faible d'Afrique grâce aux mesures budgétaires délibérées que nombre de pays de la sous-région avaient adoptées pour assainir leurs finances publiques. Les politiques budgétaires de cette sous-région sont axées sur l'intensification de la mobilisation des recettes, l'amélioration de la hiérarchisation des dépenses et le renforcement de la gestion des finances publiques. En dehors de l'Afrique centrale, les déficits budgétaires pourraient rester supérieurs à 3 % du PIB en 2021 et 2022.

Figure II
Déficits budgétaires enregistrés en Afrique par sous-région (en pourcentage du PIB) (2018-2022)



Source : Base de données du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

Le COVID-19 a alourdi le fardeau de la dette de nombreux pays

13. Les déficits budgétaires élevés enregistrés par de nombreux pays d'Afrique mettent en lumière la nécessité pour eux d'accéder à d'autres sources de financement pour répondre à leurs besoins en matière de développement et accélérer la reprise économique après la pandémie. Comme l'illustre la figure III, le ratio moyen de la dette au PIB de l'Afrique aurait atteint un record de 69,3 % en 2020, mais devrait retomber à 65,1 % en 2023. L'Afrique du Nord est la sous-région qui a le ratio de la dette au PIB le plus élevé, sa dette étant passée d'environ 88,8 % du PIB en 2019 à environ 108,8 % en 2020. Il ressort des prévisions du FMI que le fardeau de la dette va augmenter jusqu'à 109,2 % du PIB en 2021 avant de retomber à 103,4 % en 2023. Ce chiffre élevé est principalement dû au ratio de la dette au PIB du Soudan, où la dette a atteint respectivement 186,7 % et 201,6 % du PIB en 2018 et 2019. Si l'on exclut le Soudan, la dette de l'Afrique du Nord s'élevait à 71,1 % du PIB en 2020, mais elle devrait passer à 76,7 % en 2023, principalement en raison de l'augmentation du fardeau de la dette de l'Algérie, dont le ratio de la dette au PIB devrait passer de 57,2 % en 2020 à 83,2 % en 2023, principalement en raison des prix relativement bas du pétrole et des matières premières.

14. L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est sont les sous-régions qui présentent les plus faibles ratios de la dette au PIB, estimés respectivement à 63,0 et 62,4 % en 2020. Ces chiffres sont nettement inférieurs à la moyenne africaine qui s'élève à 69,3 %. Celui de l'Afrique centrale est dû, au moins en partie, au faible niveau des fardeaux de la dette du Cameroun, du Tchad et de la République centrafricaine, qui s'élevaient respectivement à 44,7, 46,4 et 46,6 % en 2020 et étaient donc tous inférieurs au seuil de viabilité de la dette fixé par le FMI à 60 % du PIB. Le profil d'endettement relativement faible de la sous-région s'explique par une forte mobilisation des recettes, le recours limité à de nouveaux emprunts et l'apurement

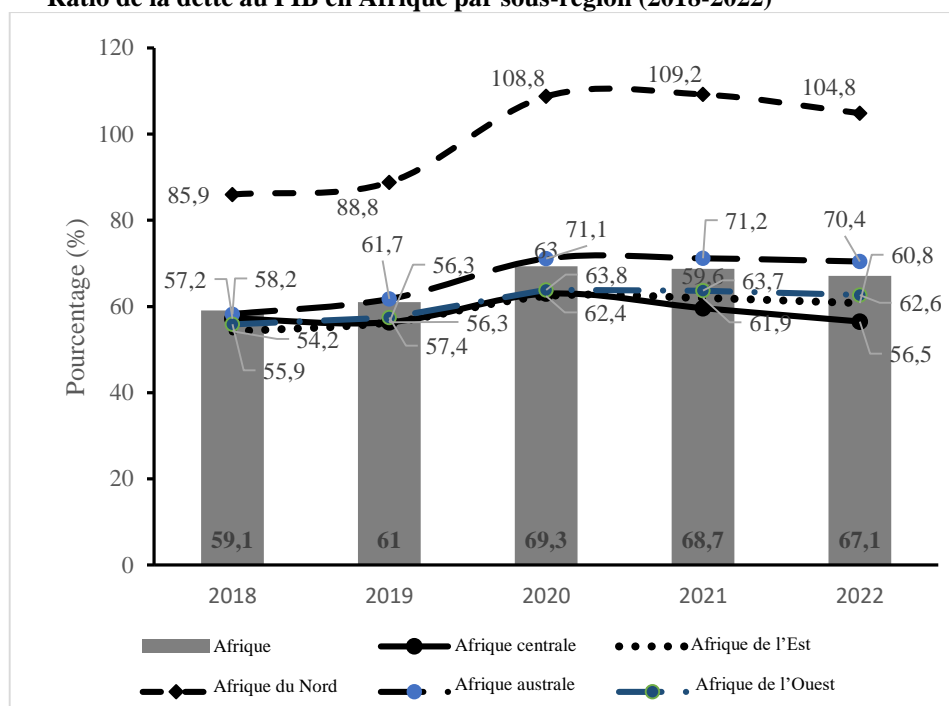
des arriérés³. En Afrique de l'Est, à l'exclusion de l'Érythrée, le ratio moyen de la dette au PIB est tombé à 52,1 % en 2020 selon les estimations, grâce surtout aux Comores, à la République démocratique du Congo et à la République-Unie de Tanzanie, qui ont toutes enregistré des ratios de la dette au PIB inférieurs à 40 %.

15. En Afrique australe, la dette de l'Angola, du Mozambique et de la Zambie est passée, selon les estimations, respectivement de 109,2, 104,4 et 91,9 % du PIB en 2019 à 120,2, 121,3 et 120,0 % en 2020. Dans la plus grande économie de la sous-région, à savoir l'Afrique du Sud, le ratio de la dette au PIB est passé de 62,2 % en 2019 à 78,8 % en 2020. En Afrique de l'Ouest, le ratio est passé de 57,4 % en 2019 à 63,8 % en 2020, principalement en raison des niveaux d'endettement élevés de pays tels que Cabo Verde, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Togo. Cabo Verde a enregistré le plus lourd fardeau de la dette, celui-ci étant passé, selon les estimations, de 125,0 % du PIB en 2019 à 136,8 % en 2020. Ce chiffre élevé est attribué aux dysfonctionnements du vaste secteur parapublic du pays⁴. Selon les estimations, le ratio de la dette au PIB de la plus grande économie de la sous-région, à savoir le Nigéria, est passé de 29,1 % du PIB en 2019 à 35,0 % en 2020 et devrait atteindre 35,5 % en 2021. Les emprunts extrabudgétaires nécessaires pour lutter contre la pandémie et faire démarrer la reprise économique pourraient exacerber le risque de surendettement dans de nombreux pays africains. L'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt (G20) peut toutefois apporter un certain soulagement et profiterait particulièrement aux pays dont le niveau d'endettement est supérieur à la moyenne.

³ FMI, *République centrafricaine : Quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation, demande de modification de critères de réalisation et revue des assurances de financement – Analyse de viabilité de la dette* (Washington, D.C., 18 juin 2018). Cette analyse est incluse dans le dossier suivant en français : FMI, *Rapport du FMI n°18/214, République centrafricaine : Quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogations pour inobservation de critères de réalisation et de modification de critères de réalisation, et examen des assurances de financement pour la République centrafricaine* (Washington, D.C., 9 juillet 2018). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/fr/Publications/CR/Issues/2018/07/09/Central-African-Republic-Fourth-Review-Under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-46062>.

⁴ Groupe de la Banque africaine de développement, *Perspectives économiques au Cabo-Verde* (2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/cabo-verde/cabo-verde-economic-outlook>.

Figure III
Ratio de la dette au PIB en Afrique par sous-région (2018-2022)

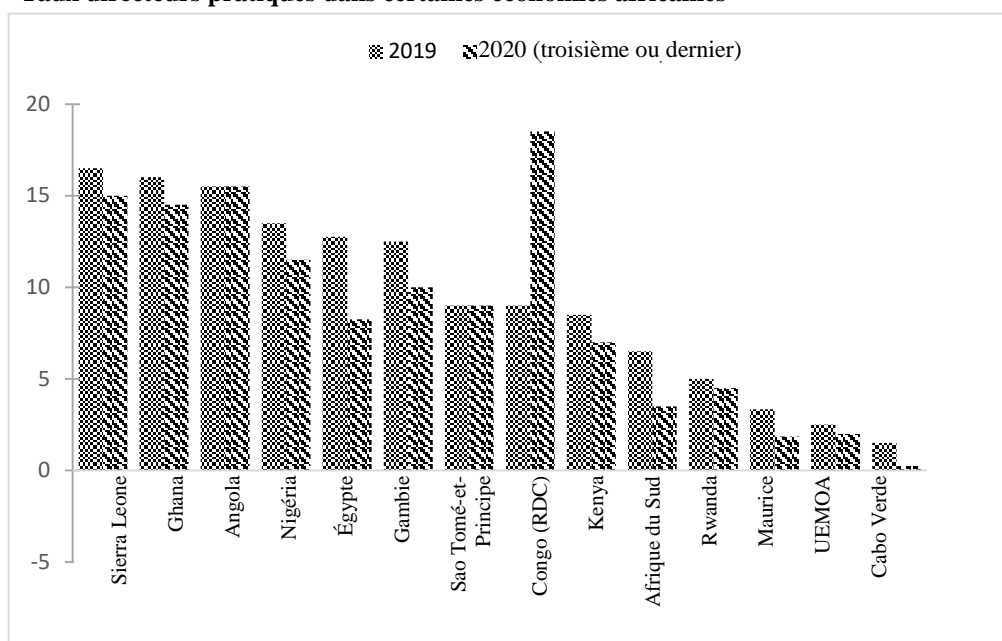


Source : Base de données du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

Les politiques monétaires accommodantes ont été maintenues dans certains pays en dépit des pressions inflationnistes

16. La majorité des pays africains ont maintenu leurs politiques monétaires expansionnistes pour amortir les effets négatifs de la pandémie sur l'activité économique. Comme l'illustre la figure IV, les taux directeurs restent en dessous de leurs niveaux de 2019 dans la plupart des pays et les banques centrales des principales économies du continent, notamment celles de l'Égypte, du Nigéria et de l'Afrique du Sud, continuent à abaisser agressivement leurs taux directeurs. Au troisième trimestre de 2020, les taux directeurs ont été réduits de 150 points de base en Égypte, 100 points de base au Nigéria et 25 points de base en Afrique du Sud.

Figure IV
Taux directeurs pratiqués dans certaines économies africaines



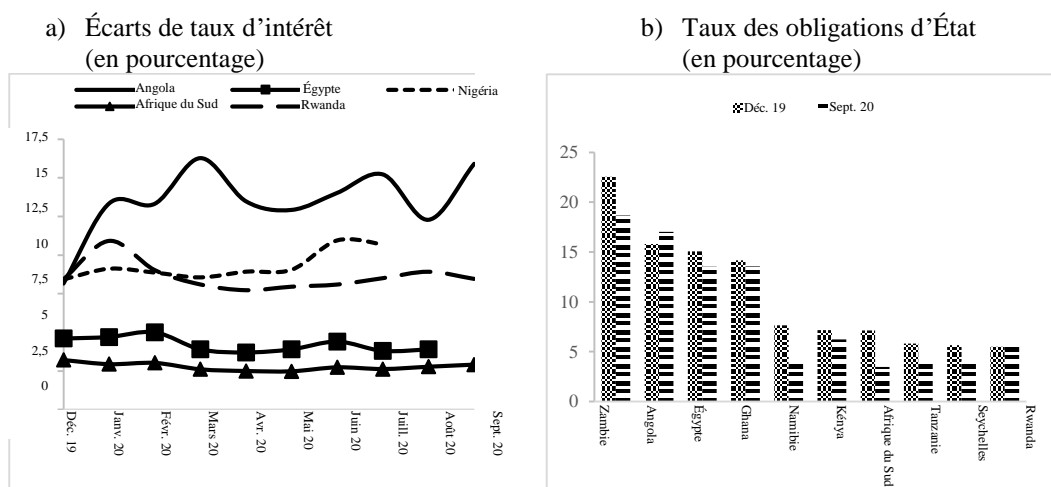
*UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

Source : Calculs réalisés par la CEA sur la base de données provenant des Statistiques financières internationales du FMI.

17. Les réductions des taux d'intérêt, ainsi que les apports de liquidités, les programmes d'achat d'actifs et les mesures de garantie des prêts visant à soutenir les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, et les ménages, ont contribué à maintenir l'accès au crédit et aux liquidités dans la plupart des économies africaines, ce qui a atténué la vulnérabilité financière et stimulé l'activité économique.

18. Comme l'illustre la figure V, les écarts de taux d'intérêt et les taux des bons du Trésor ont diminué dans la plupart des pays africains, ce qui a amélioré l'accès des acteurs économiques aux prêts. Cependant, ils ont augmenté en Angola, au Rwanda et dans un certain nombre d'autres pays dont les risques macroéconomiques sont encore élevés.

Figure V
Assouplissement des conditions financières dans certaines économies africaines, de décembre 2019 à septembre 2020

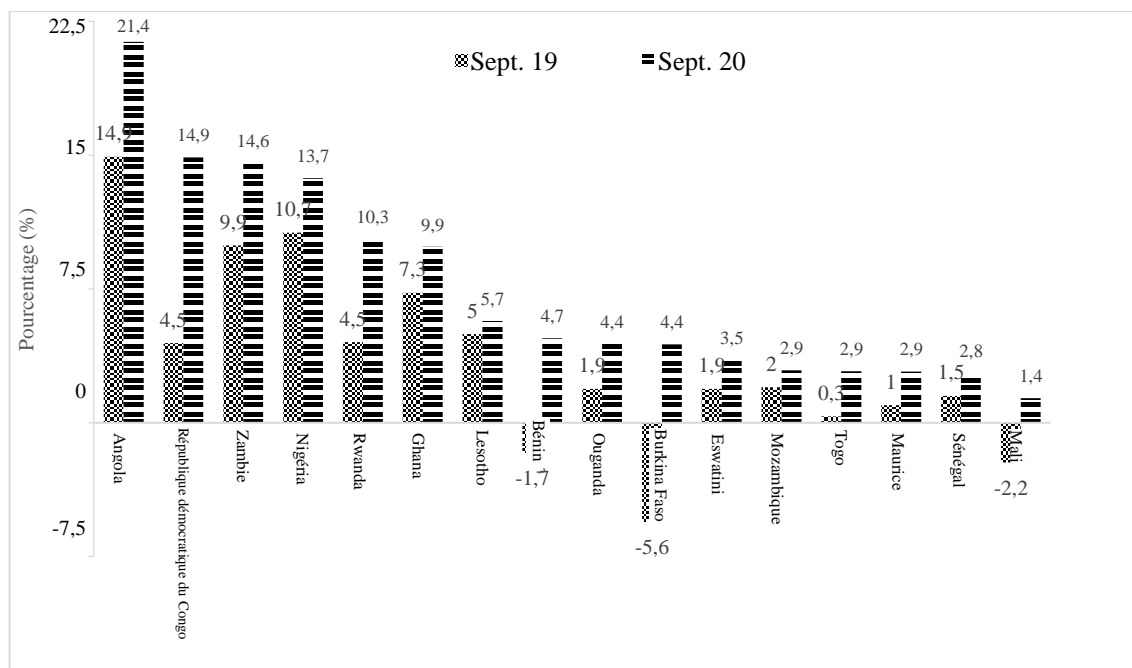


Source : Calculs réalisés par la CEA sur la base de données provenant des Statistiques financières internationales du FMI et des autorités nationales.

19. Les pressions inflationnistes qui s'exercent de plus en plus dans certains pays réduisent toutefois la marge de manœuvre des banques centrales et menacent la stabilité des prix. Pour en garantir la stabilité, les pays ne doivent procéder à des assouplissements supplémentaires que s'ils ont réussi à stabiliser les taux d'inflation. Néanmoins, certains pays, dont le Nigéria, où l'inflation reste supérieure à l'objectif de 5 % fixé par le Gouvernement ont pris des mesures pour stimuler davantage l'économie. Dans ces cas, les pays doivent veiller à ce que les stratégies mises en place pour faire face à la crise immédiate ne compromettent pas la stabilité financière à long terme.

20. Comme l'illustre la figure VI, les pressions inflationnistes découlant principalement de la perturbation des chaînes d'approvisionnement, la hausse des prix des produits de base (notamment du pétrole et des denrées alimentaires) et les vulnérabilités macroéconomiques croissantes dues à la diminution des envois de fonds de l'étranger, à la baisse des recettes touristiques et à la détérioration des conditions générales de financement posent actuellement de sérieux problèmes à la plupart des pays d'Afrique. Nombre de pays particulièrement touchés par la pandémie sont fortement tributaires de leur secteur pétrolier (notamment l'Angola et le Nigéria), de leur secteur minier (notamment la République démocratique du Congo et la Zambie), de leur secteur touristique (notamment l'Eswatini et Maurice) ou des importations de pétrole (notamment le Ghana, l'Ouganda, le Rwanda et les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)). L'aggravation des pressions inflationnistes pourrait inciter les pays à faire marche arrière pour relever leurs taux d'intérêt. En effet, la République démocratique du Congo a déjà augmenté ses taux, ce qui risque de compromettre la reprise économique. Il convient toutefois de noter que si de nombreuses économies africaines ont subi des pressions inflationnistes, d'autres pays ont réussi à maîtriser l'inflation, notamment le Mali, qui a réussi à la maintenir en dessous de son objectif de 2 %, et Maurice, qui l'a maintenue en dessous de 4 %.

Figure VI
Taux d'inflation enregistrés dans certaines économies africaines, de septembre 2019 à septembre 2020

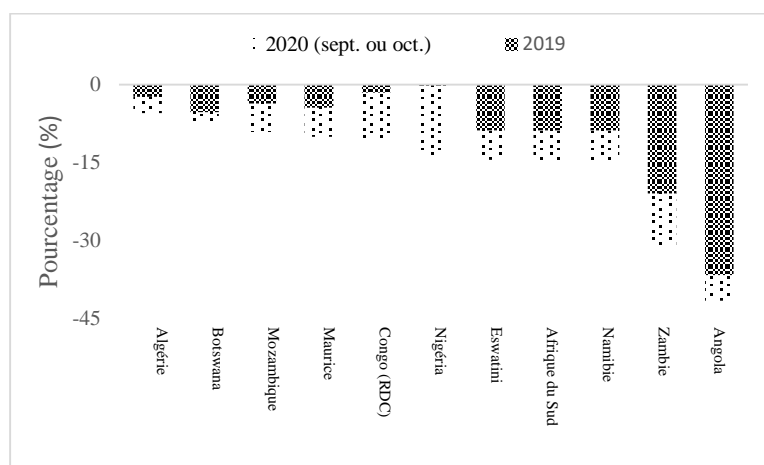


Source : Calculs réalisés par la CEA sur la base de données provenant des Statistiques financières internationales du FMI.

La stabilité monétaire s'est améliorée dans la plupart des économies africaines au cours du second semestre de 2020

21. De nombreuses banques centrales africaines sont intervenues massivement sur les marchés des changes en 2020 pour soutenir leurs monnaies, notamment lorsque leurs pays ont enregistré une forte baisse des recettes d'exportation, une diminution de l'afflux de capitaux et une contraction de leurs réserves de change. Malgré la modeste hausse des prix des matières premières qui s'est produite depuis le troisième trimestre de 2020, certaines économies n'ont pas empêché la dépréciation de leur monnaie. La dépréciation des monnaies a, à son tour, alimenté les pressions inflationnistes et créé de graves problèmes monétaires. Comme le montre la figure VII, un certain nombre de pays exportateurs de pétrole (dont l'Algérie, l'Angola et le Nigéria) ou de minéraux (dont l'Afrique du Sud, l'Eswatini, la Namibie, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Zimbabwe) avaient déjà connu de très fortes dépréciations de leur monnaie en octobre 2020 par rapport à 2019. Bien que la faiblesse de la monnaie puisse stimuler les exportations, la dépréciation de la monnaie dans ces pays a entraîné une hausse croissante de l'inflation, ce qui a obligé les banques centrales à augmenter les taux d'intérêt.

Figure VII
Dépréciation des monnaies enregistrée dans certaines économies africaines entre 2019 et septembre ou octobre 2020 (en pourcentage)



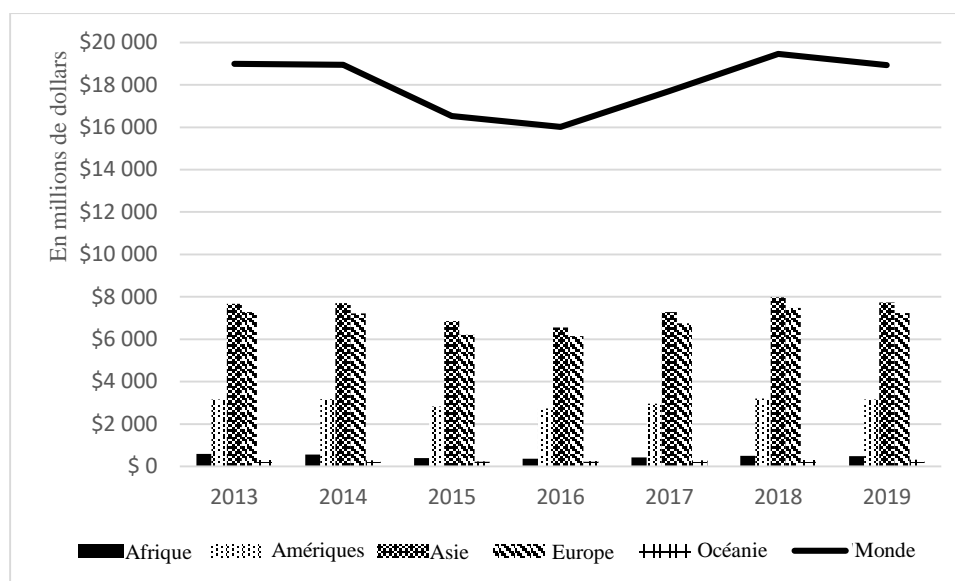
Source : Calculs réalisés par la CEA sur la base de données provenant des Statistiques financières internationales du FMI.

Le commerce africain a marqué un recul pendant la pandémie de COVID-19

22. Selon les estimations, la pandémie de COVID-19 a fait reculer le commerce mondial de marchandises d'environ 9,2 % en 2020 par rapport à 2019. Pour les économies africaines, les exportations auraient diminué de 8 % et les importations de 16 %⁵. Comme le montre la figure VIII, les exportations mondiales ont légèrement baissé en 2019 par rapport aux niveaux de 2018, mais sont restées relativement élevées par rapport aux chiffres de 2016. La part du continent africain dans les exportations mondiales totales est tombée de 3,1 % en 2013 à 2,5 % en 2019 alors que celle d'autres régions a augmenté au cours de cette période, passant notamment de 16,6 à 16,7 % pour les Amériques, de 40,4 à 40,8 % pour l'Asie et de 1,6 à 1,7 % pour l'Océanie. La part des pays européens dans le commerce mondial est restée stable à 38,3 %. Cependant, entre 2016 et 2019, l'Afrique a connu la croissance des exportations la plus rapide du monde (32,9 %) après l'Océanie (36,7 %), devançant ainsi l'Asie (17,9 %), l'Europe (17,9 %) et les Amériques (15,7 %).

⁵ Organisation mondiale du commerce, « Le commerce montre des signes de redressement suite à la COVID-19, mais la reprise reste incertaine », communiqué de presse, 6 octobre 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://www.wto.org/french/news_f/pres20_f/pr862_f.htm.

Figure VIII
Exportations mondiales de marchandises (2013-2019) (en dollars des États-Unis)



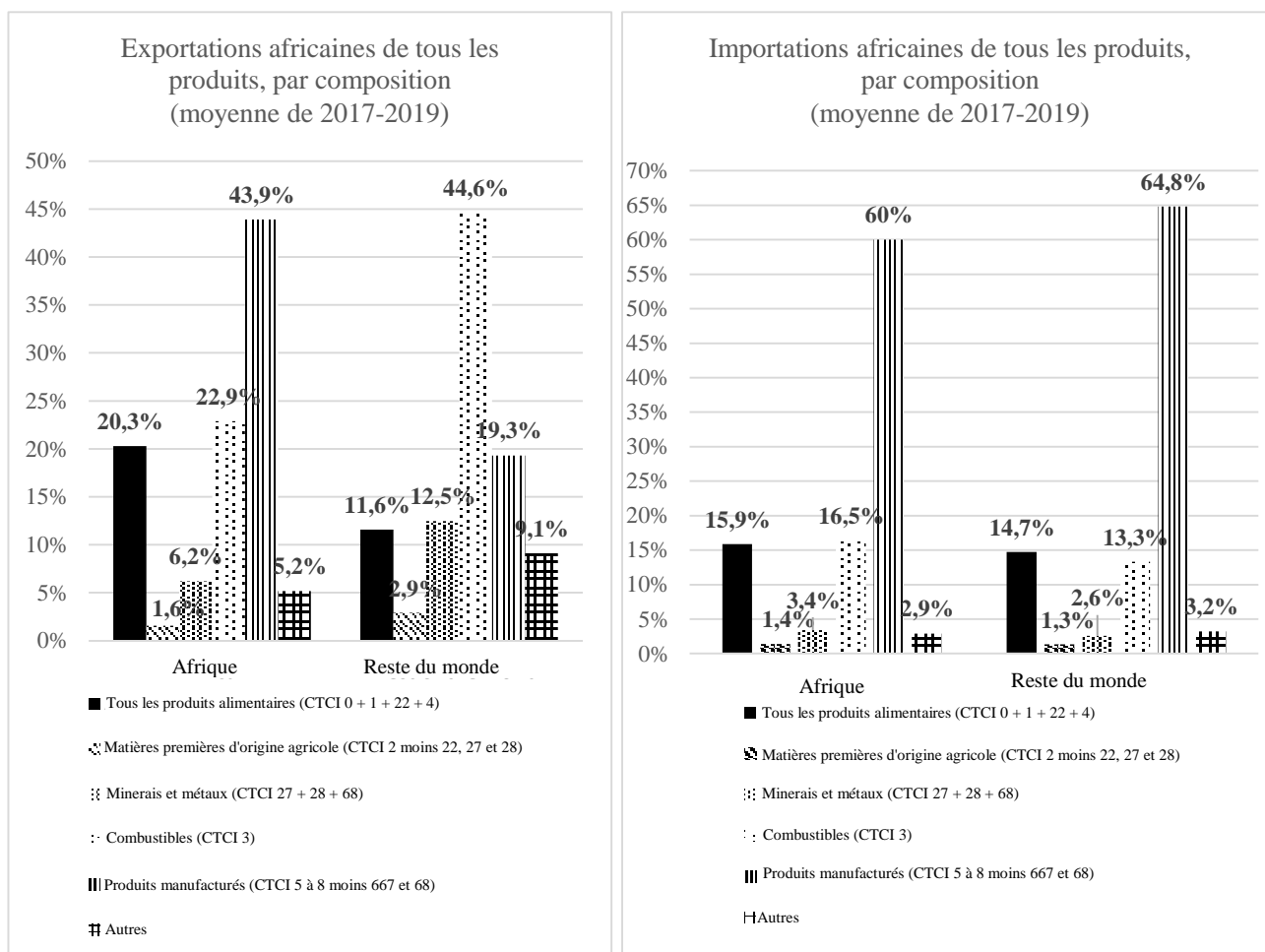
Source : Calculs réalisés par la CEA sur la base de données provenant de la plateforme UNCTADstat (2020).

Le commerce intra-africain de marchandises reste faible

23. Comme le montre la figure IX, les flux commerciaux intra-africains (exportations et importations) sont restés relativement faibles entre 2017 et 2019, représentant environ 16 % du commerce total des pays africains. Ces derniers restent extrêmement dépendants de partenaires commerciaux extérieurs au continent, ce qui aggrave la vulnérabilité du continent aux chocs extérieurs lors des crises telles que la pandémie de COVID-19 en cours. Entre 2017 et 2019, les exportations intra-africaines étaient principalement constituées de produits manufacturés (43,9 %), suivis des combustibles (22,9 %), des produits alimentaires (20,3 %), des minerais et métaux (6,2 %) et des matières premières d'origine agricole (1,6 %). Dans une certaine mesure, l'éventail des exportations intra-africaines met en lumière les possibilités d'industrialisation et de diversification économique qui s'offrent à l'Afrique. Au cours de la même période, les exportations africaines vers le reste du monde étaient constituées de combustibles (44,6 %), de produits manufacturés (19,3 %), de minerais et métaux (12,5 %), de produits alimentaires (11,6 %) et de matières premières d'origine agricole (2,9 %).

24. Pendant la période allant de 2017 à 2019, les importations intra-africaines étaient aussi composées en grande partie de produits manufacturés (60 %), suivis des combustibles (16,5 %), des produits alimentaires (15,9 %), des minerais et métaux (3,4 %) et des matières premières d'origine agricole (1,4 %). Les produits manufacturés occupaient le premier rang dans les importations africaines provenant du reste du monde (64,8 %). Ils étaient suivis des produits alimentaires (14,7 %), des combustibles (13,3 %), des minerais et métaux (2,6 %) et des matières premières d'origine agricole (1,3 %). Ces chiffres montrent également combien il est nécessaire de promouvoir l'industrialisation et la diversification économique en Afrique.

Figure IX
Composition du commerce africain



Source : Calculs réalisés par la CEA sur la base de données provenant de la plateforme UNCTADstat (2020).

25. Toutefois, il existe souvent d'importantes variations dans le commerce sous-régional. Les produits alimentaires, par exemple, représentent 36,7 % des exportations de l'Afrique de l'Est et 23,8 % des exportations de l'Afrique de l'Ouest (taux supérieurs à la moyenne de l'Afrique chiffrée à 20,3 %). Les produits manufacturés représentent respectivement 69,0 % et 53,8 % des exportations de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe, contre une moyenne africaine de 43,9 %, tandis que les combustibles représentent respectivement 35,8 % et 41,6 % des exportations de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest, contre une moyenne africaine de 22,9 %.

26. Comme indiqué ci-dessus, les pays africains continuent à dépendre fortement du commerce avec le reste du monde et en particulier avec leurs partenaires commerciaux traditionnels, notamment les pays de l'Union européenne. En effet, l'Union européenne est la destination d'environ 32,3 % des exportations africaines et fournit 30,2 % des importations du continent, contre 6,2 % et 4,9 % respectivement pour les États-Unis d'Amérique, 13,2 % et 17,3 % respectivement pour la Chine et 7,8 % et 4,7 % respectivement pour l'Inde. Les exportations et les importations intra-africaines ne représentent respectivement que 15,5 % et 14,2 % des exportations et des importations totales de l'Afrique.

La croissance des exportations africaines de services a ralenti pendant la pandémie de COVID-19

27. Comme le montre la figure X, les exportations africaines de services ont augmenté régulièrement entre 2016 et 2019, passant de 94,9 milliards de dollars à environ 121,9 milliards de dollars. En 2016 la croissance était tirée par les services d'assurance et de fonds de pension, qui ont augmenté de 47,5 % en 2019, suivis par les services de voyage (46,1 % de croissance), les rémunérations pour usage de la propriété intellectuelle (42,6 % de croissance), les services financiers (35,7 % de croissance) et les services relatifs à des biens (21,3 % de croissance). Malheureusement, le secteur des services a gravement subi les contrecoups de la pandémie, les services relatifs aux transports et au tourisme étant parmi les plus touchés ; en fait, le commerce des services relatifs au tourisme aurait diminué d'environ 9 % en 2020. C'est la numérisation des services en cours qui permettra cependant de déterminer l'incidence totale des mesures de confinement et de distanciation physique, car les recettes provenant des services numériques peuvent, dans une certaine mesure, compenser les pertes de revenus enregistrées dans le cadre des services qui ne peuvent être fournis tout en respectant les directives et les instructions relatives à la distanciation physique⁶.

Les pays africains ont lancé la Zone de libre-échange continentale africaine

28. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est entré en vigueur le 30 mai 2019, 14 mois seulement après la dixième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue en mars 2018, au cours de laquelle l'Accord avait été ouvert pour la première fois à la signature des États membres de l'Union africaine. Le 7 juillet 2019, à sa douzième session extraordinaire, la Conférence a célébré le premier anniversaire de l'ouverture de l'Accord à la signature. Plusieurs autres mécanismes ont également été créés pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord, notamment un mécanisme en ligne permettant de signaler, de suivre et d'éliminer les obstacles non tarifaires. En février 2020, le premier Secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine a été nommé et en août 2020, le bâtiment abritant le siège du secrétariat a été inauguré à Accra. Le lancement du commerce intra-africain dans le cadre de l'Accord était initialement prévu pour le 1^{er} juillet 2020, mais il a été retardé en raison des restrictions liées au COVID-19. Le 5 décembre 2020, à sa treizième session extraordinaire, la Conférence de l'Union africaine a décidé que le 1^{er} janvier 2021 serait la date officielle de démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord. La treizième session extraordinaire a également été l'occasion pour certains États membres de l'Union africaine de déposer leurs instruments de ratification de l'Accord, qui compte actuellement 34 États parties.

29. Selon les prévisions de la CEA, les réductions des droits de douane dans le cadre de l'Accord pourraient stimuler le commerce intra-africain de 15 à 25 % d'ici 2040, des gains particulièrement importants étant attendus dans les secteurs agroalimentaire et industriel⁷. En outre, la CEA estime que l'adoption de politiques

⁶ Karishma Banga et autres, « *Africa Trade and COVID-19 : the supply chain dimension* », Working Paper 586 (Overseas Development Institute et Centre africain pour les politiques commerciales de la CEA, août 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/africa_trade-covid-19_web_1.pdf.

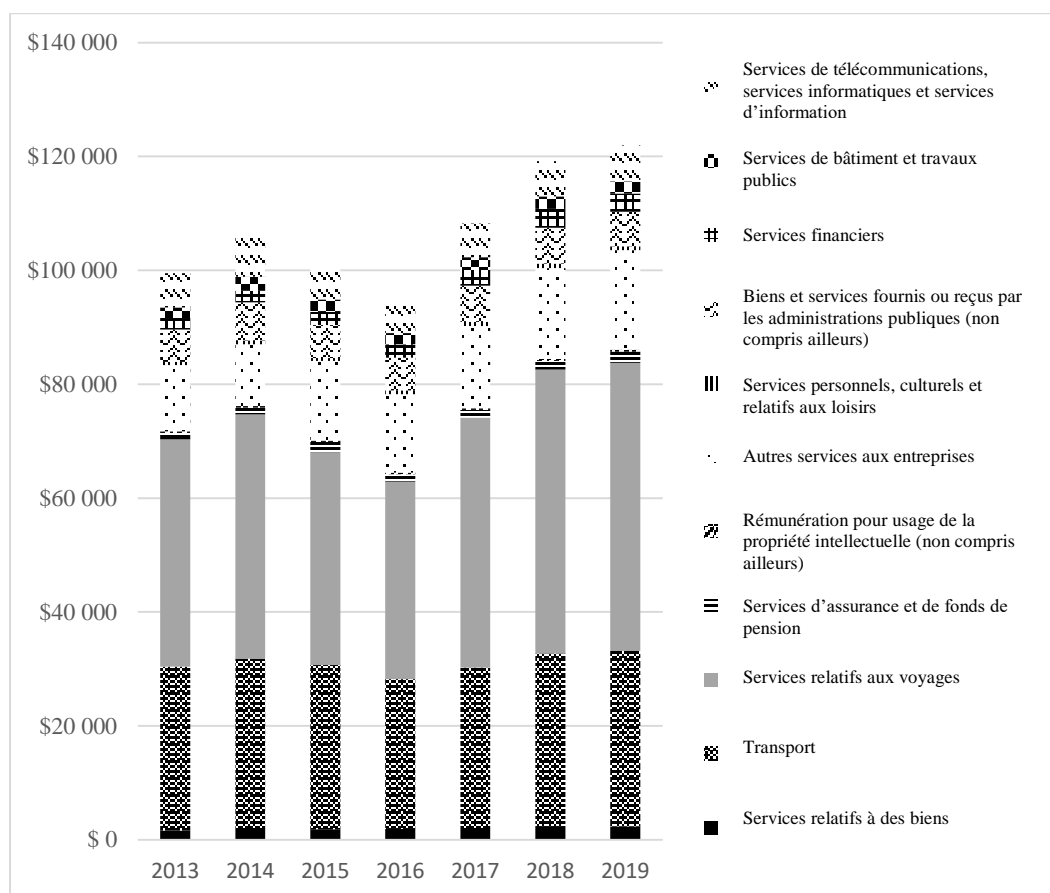
⁷ CEA, *Une évaluation empirique des modalités concernant les marchandises de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) : Messages clés* (Addis-Abeba, 2018). Disponible à l'adresse suivante : https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/afcfta_modalities_key_messages_fr_003.pdf.

supplémentaires aux réductions des droits de douane pourrait accroître davantage les gains issus de l'Accord et que les gains les plus importants naîtraient de la restructuration des économies africaines et de leur réorientation vers le secteur industriel et les secteurs axés sur l'exportation. Elle souligne au demeurant qu'elle peut avoir en fait sous-estimé dans son évaluation de l'Accord les avantages découlant de la Zone de libre-échange continentale africaine⁸.

30. Outre le fait qu'elle va stimuler le commerce, renforcer l'intégration régionale et favoriser l'avènement d'une croissance inclusive, la Zone de libre-échange continentale africaine est susceptible de jouer un rôle fondamental dans le redressement du continent après la pandémie de COVID-19. Tout doit donc être fait pour faciliter la mise en œuvre intégrale de l'Accord.

Figure X

Exportations de services par secteur (en millions de dollars des États-Unis)



Source : Calculs réalisés par la CEA sur la base de données provenant de la plateforme UNCTADstat (2020).

II. Réduction lente mais constante de la pauvreté observée ces dernières années

31. Une grande partie des progrès accomplis ces dernières années dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'élimination de la pauvreté ont été

⁸ ECA, *Bien-fondé de la Zone de libre-échange continentale africaine. La Zone de libre-échange continentale africaine, les flux commerciaux et l'industrialisation de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2018).

Disponible à l'adresse suivante :

https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/the_case_for_the_african_continental_free_trade_area_fre.pdf.

stoppés ou réduits à néant par la pandémie de COVID, ce qui entrave la réalisation de nombreux objectifs de développement durable dans certains pays. Bien que son incidence ait varié selon les pays africains, la pandémie a augmenté la proportion de personnes risquant de tomber dans la pauvreté et exacerbé les inégalités sur le continent.

32. Avant le début de la pandémie, les taux de pauvreté étaient en baisse dans toute l'Afrique. En fait, après être passée de 54,3 % en 1990 à 55,6 % en 2002, l'incidence de la pauvreté du continent était tombée à 41 % en 2013, puis à 36 % en 2016⁹. En raison principalement de la croissance démographique de l'Afrique, chiffrée actuellement à environ 2,6 % par an, la baisse des taux de pauvreté n'a toutefois pas entraîné celle du nombre d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté, qui était de 431 millions avant le début de la pandémie. Celle-ci a stoppé ou réduit à néant une grande partie des progrès accomplis à cet égard. Selon les estimations de la CEA, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique augmentera de 49 à 161 millions à cause de la pandémie, 100 millions étant l'estimation la plus probable¹⁰. Les effets de la baisse du PIB seront probablement ressentis en premier lieu par les personnes qui sont déjà vulnérables à la pauvreté, à savoir celles qui sont juste au-dessus ou près du seuil d'extrême pauvreté de 1,90 dollar par personne et par jour. De fait, la probabilité de voir les ménages vulnérables touchés par le COVID-19 plonger dans la pauvreté transitoire s'est accrue de 17,1 %, celle de les voir rester dans la pauvreté pendant une décennie ou plus longtemps s'est accrue de 4,2 % et celle de les voir sortir de la pauvreté a diminué de 5,9 %. L'augmentation des niveaux de pauvreté va également exacerber les inégalités de revenus actuelles et écarter davantage une grande partie de la population africaine des futures trajectoires de croissance¹¹.

33. La croissance rapide et soutenue que l'Afrique a enregistrée au cours des deux dernières décennies ne s'est pas traduite par des créations d'emplois équivalentes. De 2000 à 2014, toute croissance du PIB de 1 % n'entraînait qu'une croissance de l'emploi de 0,41 %, ce qui signifie que l'emploi augmentait à un rythme inférieur à 1,8 % par an, soit bien moins que la croissance annuelle de la population active qui se situait à près de 3 %¹². En raison des chocs d'offre et de demande produits par la pandémie de COVID-19, les créations annuelles d'emplois formels (chiffrées actuellement à 3,7 millions) devraient chuter de 1,4 à 5,8 % par rapport au scénario de croissance de référence de 2020. Alors que plus de 60 % des hommes et près de 75 % des femmes travaillent déjà dans le secteur informel en Afrique, l'emploi informel et vulnérable devrait augmenter¹³. Si la crise financière de 2008 a accru l'emploi vulnérable de 10 %, le choc plus systémique provoqué par le COVID-19 devrait l'accroître beaucoup plus fortement, l'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoyant 19 millions de pertes d'emploi en Afrique¹⁴.

⁹ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : croissance, emploi et inégalités* (Paris et Addis-Abeba, 2018). Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/publications/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2018-9789264302525-fr.htm.

¹⁰ CEA, « Reducing poverty and vulnerability in Africa in the time of Covid-19 » (Réduire la pauvreté et les vulnérabilités en Afrique en période de Covid-19), rapport non publié, 2020.

¹¹ CEA, *Le COVID-19 en Afrique : Sauver des vies et l'économie* (Addis-Abeba, 15 avril 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/eca_covid_report_fr_24apr_web2.pdf.

¹² Organisation internationale du travail (OIT), *Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique) : Relever le défi de l'emploi des jeunes* (Genève, 14 août 2020). Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/africa/information-resources/publications/WCMS_761156/lang--fr/index.htm.

¹³ CEA, *Le COVID-19 en Afrique : Sauver des vies et l'économie*.

¹⁴ OIT, « Le COVID-19 entraîne des pertes dévastatrices en termes d'heures travaillées et d'emplois », 7 avril 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_740997/lang--fr/index.htm.

34. Ces dernières années, l’Afrique a accompli des progrès considérables dans le domaine de la santé. L’espérance de vie est en hausse depuis 2000, l’espérance de vie moyenne augmentant de près de 5 ans tous les 10 ans. Cette évolution s’accompagne d’une amélioration tout aussi encourageante des indicateurs de mortalité : le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 148 à 62,8 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2017, ce qui correspond à une baisse moyenne de 2,1 % par an. Le taux de mortalité infantile a diminué de 1,9 % par an en moyenne, passant de 91 à 44,1 décès pour 1 000 naissances vivantes au cours de la même période. Le rapport de mortalité maternelle a également diminué de 0,9 % par an en moyenne, passant de 542 à 421 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2015, les progrès s’accéléralant à partir de 2000¹⁵.

35. Les dépenses de santé représentent en moyenne 4 à 5 % du PIB en Afrique. De nombreux pays africains possèdent des profils de santé en rapide évolution et, parallèlement aux maladies transmissibles courantes, un nombre croissant d’Africains souffrent de maladies non transmissibles, notamment du cancer et du diabète, dont le traitement est coûteux dans bien des cas. La hausse des frais de santé a entraîné un déficit de financement de la santé d’environ 66 milliards de dollars¹⁶. En outre, les frais de santé à la charge des patients représenteraient 36 % des dépenses totales de santé et pourraient plonger des ménages dans la pauvreté. Les frais de santé liés à la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence ce déficit de développement. De plus, les dépenses liées au COVID-19 aggravent les problèmes sanitaires actuels du continent, les ressources étant réorientées vers la lutte contre la pandémie et par conséquent réduites dans les autres domaines de santé de premier plan.

36. Les mesures de lutte contre le COVID-19 ralentissent également les progrès en matière d’éducation et de formation sur le continent, ce qui a des conséquences négatives pour la productivité à court terme et la croissance à long terme. Toutefois, l’incidence de ces mesures sur le secteur de l’éducation est une occasion sans précédent de repenser les politiques éducatives pour faire en sorte qu’elles contribuent à assurer une croissance et un développement durables et équitables et à accélérer la transformation du continent africain. Le COVID-19 a aussi mis en évidence les disparités entre les femmes et les hommes dans l’éducation, les familles pauvres étant contraintes de choisir entre l’éducation de leurs enfants et la satisfaction de leurs besoins vitaux quotidiens. Face à l’insuffisance des ressources familiales, les filles sont plus susceptibles que les garçons d’être retirées de l’école, ce qui accentue l’écart entre les femmes et les hommes en matière d’alphabétisation. En outre, l’enseignement secondaire joue un rôle capital dans la transformation du continent. Or la faiblesse des taux de scolarisation et la présence d’un écart plus prononcé entre les femmes et les hommes dans le secondaire compromettent sérieusement la capacité des femmes à faire véritablement partie de la population active¹⁷.

37. Comme l’illustre la figure XI, les fermetures d’établissements scolaires au Cameroun et au Nigéria ont touché respectivement 7,2 millions et près de 40 millions d’apprenants. Au Cameroun, en Égypte, en Éthiopie et au Nigéria, le nombre de filles touchées est légèrement inférieur à celui des garçons, tandis qu’en Afrique du Sud il est plus élevé. La proportion d’élèves du primaire touchés par les fermetures varie selon les pays. En Égypte, par exemple, 49 % des élèves du

¹⁵ CEA, *Healthcare and economic growth in Africa* (Soins de santé et croissance économique en Afrique) (Addis-Abeba, 2019). Disponible à l’adresse suivante : <https://repository.uneca.org/handle/10855/43118>.

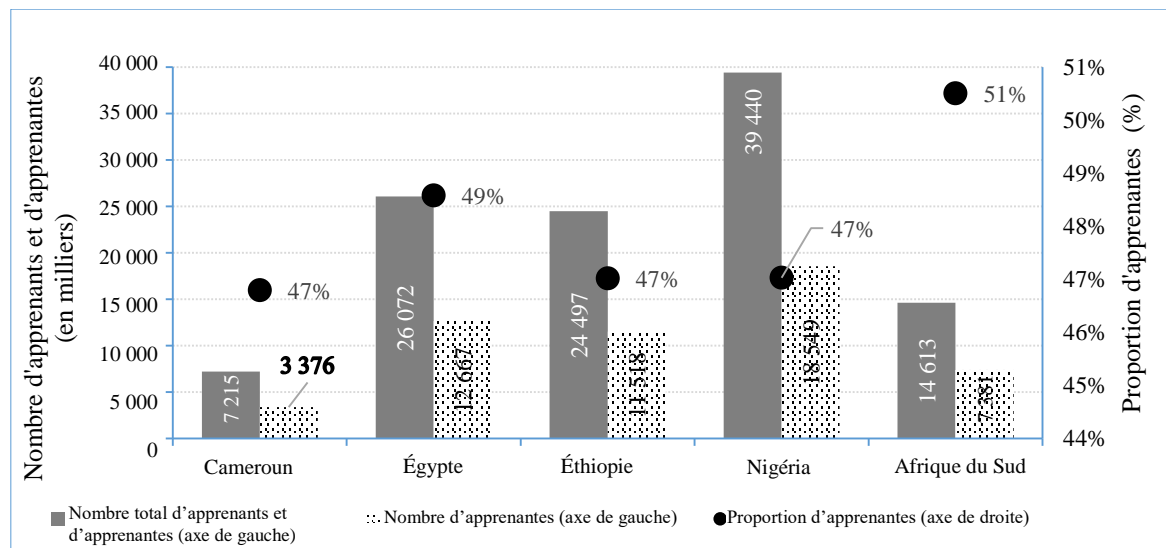
¹⁶ Ibid.

¹⁷ Daniela Casale et Dorrit Posel, « Gender inequality and the COVID-19 crisis : Evidence from a large national survey during South Africa’s lockdown », *Research in Social Stratification and Mobility*, vol. 71 (février 2021). Disponible à l’adresse suivante : www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0276562420301050?via%3Dihub.

primaire ont été touchés, alors que la proportion est de 65 % au Nigéria et atteint 66 % en Éthiopie. La proportion d'élèves du secondaire touchés varie de 21 % en Éthiopie à 35 % en Égypte et en Afrique du Sud. Les apprenants de l'enseignement maternel en Éthiopie et ceux de l'enseignement supérieur en Égypte représentent plus de 10 % du nombre total d'apprenants touchés dans ces pays.

Figure XI

Apprenants touchés par les fermetures d'établissements scolaires dans certains pays par sexe (2020)



Source : Analyse réalisée par la CEA sur la base de données fournies par l'UNESCO.

Note : Pour cette analyse, le pays le plus peuplé de chaque sous-région d'Afrique a été choisi aux fins de comparaison.

III. Risques et incertitudes

38. Les risques qui pèsent sur la croissance économique en Afrique découlent des divers chocs extérieurs subis par le continent, des incertitudes entourant l'efficacité de la riposte des pouvoirs publics et de la façon dont les populations et les décideurs réagissent aux nouvelles concernant l'élaboration et la mise en place de vaccins contre le COVID-19. D'une part, la riposte des pouvoirs publics dans de nombreux pays a consisté notamment à fournir de l'aide aux populations pour atténuer les effets négatifs de la pandémie et faciliter la reprise. La mise au point de vaccins contre le COVID-19 est également de bon augure pour la reprise économique, tandis que l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante survenue aux États-Unis d'Amérique pourrait réduire les incertitudes politiques dans le monde et renforcer la croissance mondiale.

39. D'autre part, il existe des risques de dégradation posés par les incertitudes qui entourent la vitesse à laquelle la reprise mondiale se produirait, les mesures budgétaires expansionnistes et l'augmentation des niveaux d'endettement dans de nombreux pays africains. Il existe également des risques politiques posés par l'instabilité post-électorale et les troubles sociaux qui pourraient naître, en partie, des difficultés économiques liées à la pandémie et de la lassitude face aux confinements dans certains pays. Les risques climatiques pourraient aussi compromettre la croissance économique, d'autant plus que plusieurs pays d'Afrique sont exposés à un risque élevé de phénomènes météorologiques extrêmes, notamment d'inondations et de sécheresses, qui pourraient mettre à mal leur secteur agricole, nombre de ces pays ne disposant au demeurant pas d'infrastructures suffisantes pour atténuer les risques climatiques.

IV. Recommandations

40. À mesure que les pays adoptent des stratégies et des politiques tendant à faciliter la reprise après la crise du COVID-19, il est nécessaire d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et de reprise adoptées et de veiller à ce qu'elles soient mises en place en temps utile, afin d'assurer une forte reprise de la croissance en Afrique et de favoriser la stabilité macroéconomique. Il est également de la plus haute importance de faciliter les processus de restructuration de la dette des pays africains afin d'assurer la viabilité de leur fardeau de la dette.

41. Les ripostes des pouvoirs publics des pays africains ne doivent pas être adoptées uniquement pour faciliter le retour à la situation qui régnait avant le début du COVID-19, mais aussi pour encourager les investissements dans de nouveaux domaines afin de renforcer la résilience, d'accroître la productivité et d'assurer une croissance de longue durée. Le renforcement des systèmes de santé fragiles des pays africains, l'augmentation des investissements dans les technologies numériques et l'accélération de la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine faciliteront la reprise économique et permettront aux pays africains de prospérer dans le monde post-pandémique. Les économies africaines doivent saisir les possibilités qui leur sont offertes pour mener des réformes structurelles permettant d'assurer une croissance de longue durée et de stimuler la prospérité.

42. De plus, il va s'avérer indispensable de réaliser des investissements intelligents dans l'éducation, la santé et les mécanismes de protection sociale qui puissent renforcer les capacités productives des pays plutôt que la consommation. Les pays doivent décharger les ménages des dépenses de santé et s'employer à mobiliser des sources de financement novatrices. Les régimes d'assurance contributifs, y compris les régimes d'assurance maladie communautaires et privés, pourraient renforcer les subventions croisées, tandis que la numérisation des services de santé pourrait réduire la probabilité de voir des individus et des ménages tomber dans la pauvreté pour cause de dépenses de santé excessivement élevées laissées à leur charge.

43. Il importe d'accélérer les efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations, objectifs et cibles énoncés dans l'Agenda 2063 qui concernent l'éducation, notamment en renforçant les liens entre les établissements d'enseignement et les employeurs, en améliorant les programmes d'études scientifiques et technologiques, en favorisant l'enseignement des cours par voie numérique et en multipliant les programmes d'apprentissage et de mentorat. La faiblesse du niveau d'utilisation des connaissances acquises dans l'enseignement secondaire et la formation technique et professionnelle en Afrique met en évidence l'inadéquation entre les programmes d'enseignement et les besoins du marché du travail qui, à son tour, continue à compromettre la productivité, à accroître l'ampleur de l'emploi informel et à exacerber la vulnérabilité de nombreux Africains aux chocs de revenus.